30 août 2005 **05.146**

Interpellation du groupe socialiste

Survie de l'Université de Neuchâtel

Des éléments indispensables à la survie de l'Université de Neuchâtel: un esprit de dialogue et de communication et… le maintien d'un nombre suffisant de maîtres assistants, car ils contribuent à l'enseignement et aux apports financiers de l'Université

Depuis bientôt près d'une année, il demeure un important déficit de communication entre le rectorat et les étudiants, voire avec les facultés, rien ne semble s'améliorer depuis ce printemps. Nous regrettons que le recteur déclare à la presse que la Fédération neuchâteloise des étudiants ne comprend rien! Ce n'est pas ainsi que l'on peut espérer développer un dialogue indispensable à la bonne marche de l'Université de Neuchâtel.

Avec la suppression importante du nombre de postes de maîtres assistants, les futures rentrées universitaires s'annoncent difficiles pour le maintien de cours de qualité inscrits au programme de certaines facultés.

Les craintes que nous avions formulées concernant la suppression des postes de maîtres assistants lors du débat du projet de décret ratifiant le mandat confié à l'Université pour la période 2005-2008 se concrétisent. Cette mesure va péjorer la mise en place des cours. Il nous paraît important de ne pas attendre 2008 pour constater des effets que nous ne désirons pas.

Selon nos informations, le rectorat a demandé aux facultés, notamment à la faculté des sciences, des propositions de réduction des postes de maîtres assistants, ce qui correspond à la mesure 44 que nous avions contestée. Son application drastique aura des effets graves.

En effet, sur 46 postes de maîtres assistants pour la faculté des sciences, il n'en restera que 11,5.

La stratégie est pernicieuse pour l'Université!

En effet, les maîtres assistants, pour la grande majorité d'entre eux, sont pourvoyeurs de fonds de tiers. Le rectorat exige que chaque maître assistant apporte à l'Université des fonds de tiers pour 500.000 francs! Cette exigence est d'ailleurs jugée trop importante, car, en outre, les maîtres assistants ont également des tâches d'enseignement (30%) et contribuent ainsi à la mise en place de filières de formation de qualité.

Il n'est pas possible de remplacer des maîtres assistants par des post-doc pour l'apport de fonds de tiers vu la durée trop courte de leur engagement et on se demande quelle sera leur réelle fonction d'enseignement puisque leur statut n'est pas encore défini.

Cette réorganisation n'entraîne pas d'économie, mais une déstructuration de l'Université et la mise en péril de filières de formation attractives pour de nombreux étudiants neuchâtelois, confédérés ou étrangers.

Le Conseil d'Etat est-il conscient du manque de communication existant entre le rectorat et les étudiants, voire les facultés? Si oui, quelles mesures entend-il prendre?

La baisse des fonds de tiers générée par la diminution des postes de maîtres assistants pourrait-elle être compensée? Si oui, comment? Si non, ne faudrait-il pas reconsidérer la mesure 44 du plan d'intention?

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre à nos questions.

Signataire: Frédéric Cuche.